

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2004

Présents : Gérard Bisiaux, Véronique Boirin, Gilles Caiset, Éric Dudouet, Christophe Gaillardot, Yves Girardet, Bernard Hérard, Patrick Schummer, Pierre Schummer
Absents : Anne-Brigitte Magerand, Didier Noirod
Secrétaire de séance : Véronique Boirin

Budget primitif

Le Conseil Municipal, après l'avoir étudié, vote à l'unanimité le budget primitif 2004 tel qu'il est présenté.

Section Investissement :

Dépenses : 96 651 €

Recettes : 116 601 €

Section Fonctionnement :

Dépenses : 119 390 €

Recettes : 241 968 €

Souscription de bons du Trésor

Conformément à l'article L1618-2 du Code Général des Collectivités Locales, la commune disposant d'une trésorerie excédentaire par rapport aux besoins du budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de souscrire la somme de 100 000 € en Bons du Trésor Négociables pour une durée de six mois.

Demandes de subventions

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 15 € à l'ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Côte d'Or) et dans le cadre de la Semaine Nationale des Personnes Handicapées Physiques, une subvention de 15 € au Comité Départemental regroupant l'Association des Paralysés de France et Les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte.

Le Conseil Municipal prend connaissance des problèmes en cours de traitement et évoque les solutions à envisager :

- Constitution du bureau de vote pour le scrutin des élections régionales et organisation des tours de garde du dimanche 28 mars.***
- Étude du projet de desserte 2004-2005 du collège de Recey-sur-Ource préparé par le Conseil Général***
- Dysfonctionnement de l'installation électrique de la salle des fêtes : prise en compte de la non intervention de l'entreprise Gentilhomme demandée dans le cadre de la garantie décennale.***
- Mise en ligne du site Internet de la commune.***

Le maire G.Bisiaux